FRC4 i 30607

POST-SCRIPTUM

Case FRC 24878

A ajouter aux observations du citoyen SAINT-AUBIN, *sur le discours du citoyen* BEYTZ.

JE viens de lire, dans *l'Historien* de ce jour, le discours du citoyen Beytz, beaucoup plus détaillé que dans le Journal du Soir. Le sobriquet de papier-monnaie donné aux créances sur l'état, ne s'y trouve pas; mais cette inconvenance de moins est largement compensée par les assertions suivantes, qui la valent bien.

« La hausse des inscriptions, dit le citoyen Beytz, » n'est pas le thermomètre du crédit; leur cours n'in- » téresse que les agioteurs : ce qui intéresse les rentiers, c'est d'être exactement payés des intérêts.

» L'Angleterre n'épie pas les mouvemens de la » bourse, mais les causes et les effets de ces mouve- » mens. Si votre crédit est factice et momentané, » vous ne lui ferez pas croire qu'il soit réel; s'il est » réel, vous ne devez pas vous allarmer d'une baisse » momentanée, dont, au fonds, le résultat est indif- » férent. »

Il est plaisant que la réponse à ces diatribes contre le crédit des inscriptions, se trouve d'avance dans *le Miroir* du 30 prairial, et dans une brochure que j'ai fait distribuer aux deux conseils quelques jours après.

On croirait, d'après cela, que le citoyen Beytz m'avait communiqué son discours avant de le prononcer : il n'en est rien. Le fait est que j'avais entendu

THE NEWBERRY LIBRARY

débiter ces deux sophismes dans un café, par un fameux joueur à la baisse, devant une foule de ces gobe-mouches à qui la nature ne paraît avoir donné une tête que pour y mettre leur chapeau, et qui en étaient tout émerveillés. Heureusement que le conseil est trop éclairé pour en avoir été ébloui. Mais il est toujours étrange et pénible à la fois d'entendre de pareils raisonnemens sortir de la bouche d'un représentant du peuple, parlant à la tribune.

Au reste, pour faire croire aux anglais que notre crédit n'est que factice, le meilleur moyen est de faire baisser, même momentanément, les inscriptions, et en cela, ceux qui ont prêché la suspension des ventes, n'ont pas mal réussi.

Quant à l'assertion du citoyen B., que le résultat d'une baisse momentanée est parfaitement indifférent pour le crédit public, l'expérience vient de le démentir d'une manière cruelle. La baisse momentanée qu'a produite son discours, joint à celui de Bonnaventure, prononcé il y a déja quelque tems, a fait retirer aux étrangers leurs fonds, a fait naître une défiance et un découragement général sur la place, et a resserré l'argent à un point qu'on n'en trouve à aucun prix. Ce résultat est-il indifférent pour un citoyen français ?

Ailleurs, le citoyen Beytz avance que les acquéreurs des domaines nationaux donnent au gouvernement, pour leur valeur nominale, les inscriptions et autres effets publics qu'ils ont achetés à perte sur la place.

Comment peut-on avancer, de sens froid, une fausseté pareille ? Le citoyen Beytz ignore-t-il que les biens nationaux ne sont plus vendus qu'à l'enchère, et que les enchères se règlent sur la perte que ces effets éprouvent ? Il n'y a pas deux mois qu'on a vendu à Paris des maisons nationales louées en

1790, entre 2,400 et 3,000 livres, et qui, l'une dans l'autre, ont été poussées à l'enchère, à 250 mille liv. et au-delà. A qui le citoyen Beytz persuadera-t-il que l'acquéreur qui paie cette somme en inscriptions, pour une maison qu'on ne vendrait pas 40 mille l. en numéraire, donne ces inscriptions pour leur valeur nominale?

Enfin, tous les rapporteurs des différentes commissions des finances, et presque tous les écrivains qui ont traité cet objet, ont répété jusqu'à satiété, que les rentes délivrées aux fournisseurs, qui, par parenthèse, ne les ont plus, ne passent pas onze millions. Nier un fait aussi incontestable, en avançant que ces inscriptions absorberont tous les biens nationaux; nier un autre fait tout aussi avéré, que beaucoup d'anciens rentiers ont vendu et vendent journellement une partie de leurs rentes, c'est évidemment pécher par une ignorance délibérée, ou par une mauvaise foi insigne. Il est vrai que cela fournit à l'orateur cette phrase sonore et qui fait tableau: *Qu'il ne restera sur le grand-livre que les rentes dont on n'aura pas à rougir.* Ajoutez, par exemple, celles qui proviennent de la succession des dames de Pompadour et Dubarry, auxquelles on ne reprochera certainement pas d'être de nouvelles rentes.

Grace au citoyen Portiez (de l'Oise), le citoyen Beytz a réparé une petite omission qu'il avait faite dans l'énumération des biens nationaux de la Belgique, savoir: les forêts et les biens du clergé séculier. Il est vrai que l'oubli d'un milliard, plus ou moins, sur 600 millions, était un peu grossier.

Dans un autre endroit, le citoyen Beytz avance que toute la partie des biens nationaux payable en numéraire, sera payée avec les bons arrachés aux religieux par les agioteurs, qui les ont eus à vil prix. Immédiatement après, il assure que peu de religieux

521

ont accepté les bons ; qu'en ce moment on les recherche beaucoup, et que les religieux qui en ont, trouveront facilement à les placer. Voilà deux assurances, dont l'une dit que les bons sont blancs, et l'autre qu'ils sont noirs. C'est au citoyen Beytz à nous expliquer cette énigme-là.

J'aurais pu relever d'autres erreurs que renferme le discours du citoyen Beytz, et citer une foule d'argumens contre sa motion ; mais ses collègues Tarbé et Portiez (de l'Oise) se sont déja acquittés de cette tâche avec succès.

J'observerai seulement que ce n'est pas tant en payant, *par privilège et de préférence*, les créanciers de la Belgique, que nous nous attacherons les habitans des départemens réunis ; c'est en les faisant jouir de tous les bienfaits de la constitution, en faisant cesser toute espèce de réquisition ou impôt extraordinaire, en protégeant le commerce, l'industrie et l'agriculture.

SAINT-AUBIN.

Errata essentiel à corriger, page 7 des Observations, ligne 2, l'avant-dernier alinea.

Après ces mots : l'on n'était pas si accoutumé à regarder, *ajoutez :* dans tous les cas.

De l'imprimerie D'ANT. BAILLEUL, rue Neuve-Augustin, N°. 742.